

HESAM

UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

Vu le décret n°2019-638 du 24 juin 2019 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu le règlement intérieur de HESAM Université adopté le 18 septembre 2019 par le Conseil d'administration ;

ARRETE 2019/003 du 4 octobre 2019 portant composition du comité électoral consultatif.

Article 1 :

La commission électorale est composée de :

Présidente : Madame Frédérique EVEN-HORELLOU

Membres :

- **Représentant des établissements membres de la COMUE au titre de la catégorie 1 :**
 - Anne NOUGUIER
- **Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :**
 - Collège A : Marc Le Coq, Samir LAMOURI
 - Collège B : Frédérique EVEN-HORELLOU, Anne d'Orazio, Emmanuelle VIGNOLI
- **Représentants des autres personnels :**
 - Laurent KALIFA
 - Gilles SCHILDKNECHT
- **Représentant des usagers inscrits dans l'un des établissements membres de la COMUE :**
 - Mamadou EMBALO
- **Représentant Monsieur le Recteur de l'Académie :**
 - Jérémie LOUSSOUARN

Article 2 :

La commission électorale est compétente pour les élections des représentants élus au sein du Conseil d'administration (catégories 4A, 4B, 5 et 6) et du Conseil académique (catégories 2A, 2B, 2S1A, 2S1B, C2S2A, C2S2B, 3 et 4) qui se dérouleront du **Judi 28 novembre 2019 au Judi 5 décembre 2019**.

Le Président

Jean Luc DELPEUCH

Par ailleurs, le mandataire de chaque liste dûment déposée ou son représentant peut assister avec voix consultative aux séances de la commission électorale.